

**Contribution des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes au
Schéma Régional Développement Economique
International et Innovation
2022-2028**

A) SRDEII Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 : Une feuille de route collective et partagée pour une économie régionale plus forte, plus industrielle et plus souveraine pour la deuxième région économique de France

Le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) va fixer, sur la période 2022-2028, les grandes orientations stratégiques de la Région en matière économique.

Il s'agit pour la Région de fixer un cap et une stratégie pour les six prochaines années confortant ainsi une économie qui a obtenu des résultats solides avec une progression marquante sous la dernière mandature malgré le double contexte de la crise sanitaire et du retour de la guerre aux portes de l'Union européenne avec le conflit russo-ukrainien.

1) Du point de vue de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Il s'agit, au travers de ce schéma, d'exprimer clairement une ambition : rester, et de loin, la deuxième région économique et **conforter son rang clé de 1^{ère} région industrielle de France**

La région dispose d'atouts majeurs et la politique régionale a permis d'afficher des résultats positifs :

- 500 000 emplois dans l'industrie et des fleurons industriels dans de nombreux domaines clés : cette diversité est une chance ;
- sept grandes entreprises, structurantes pour notre territoire et qui ont leur siège en Auvergne-Rhône-Alpes (Michelin et Limagrain dans la métropole de Clermont-Ferrand, Vicat dans le Nord-Isère, Somfy en Haute-Savoie et enfin Seb, BioMérieux et Descours et Cabaud dans la métropole lyonnaise) ainsi que 44% des ETI françaises qui sont implantées dans notre région ;
- un taux de chômage en baisse et inférieur à la moyenne nationale (7,1% versus 7,4%) ;
- une politique de formation priorisant le retour à l'emploi et un enseignement supérieur reconnu au plan scientifique, des investissements pour la recherche qui visent l'atteinte des objectifs en matière de décarbonation, essentiellement en matière d'hydrogène et de nucléaire.

Pour aller plus loin et préparer l'avenir, le Président WAUQUIEZ souhaite faire de **la relocalisation et de la réindustrialisation sa priorité pour les six**

prochaines années avec un plan massif de 1,2 milliard d'euros pour créer 30 000 nouveaux emplois dans notre région.

2) Du point de vue des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes

Après une transformation et une modernisation de leur organisation, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes souhaitent conforter leur rôle de **premier réseau public économique de proximité au service principalement des PME/TPE.**

Quelques chiffres clés annuels illustrent cette ambition :

- 15 000 porteurs de projets sensibilisés et 7 000 accompagnés,
- 1 000 chefs d'entreprise soutenus dans leur projet de transmission,
- 23 000 entreprises accompagnées dans leur développement, dont près de 1400 à l'international,
- 30 000 salariés d'entreprises formés, 20 000 étudiants, 3 500 apprentis,
- une intervention dédiée pendant la crise du Covid qui a impacté 140 000 entreprises avec une note d'appréciation de 8,7/10.

L'ensemble de ces programmes est développé avec les acteurs de l'écosystème régional dont la **Région qui est le partenaire privilégié et incontournable des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes.**

3) Ce que les CCI veulent apporter à la Région

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes sont attachées au travail en équipe, en particulier en lien avec les services de la Région et de son agence de développement, de l'Etat, des organisations interprofessionnelles MEDEF et CPME, des autres Chambres consulaires, des collectivités territoriales, et plus généralement des différents acteurs du développement économique présents sur nos territoires.

Aussi, les CCI veillent à **maintenir des dispositifs régionaux clés qui ont été très utiles dans l'accompagnement des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire** dont le commerce, l'hôtellerie-restauration, la gastronomie, sans oublier le tourisme, l'économie de la montagne, l'événementiel, le BTP et certains secteurs industriels, pépites de notre économie régionale, que sont l'automobile et l'aéronautique, qui ont été fortement impactés.

Le réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes souhaite aller beaucoup plus loin et changer de braquet en s'inscrivant comme un acteur majeur dans la mise en œuvre du plan régional de relocalisations, en synergie avec Auvergne- Rhône-Alpes Entreprises.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes partagent le diagnostic de l'urgence à réindustrialiser notre région, ce qui passe aussi par la nécessité de conforter

et de pérenniser le tissu industriel existant, et souhaitent **renforcer leur action au profit de cette ambition.**

B) Le lien SRDEII / CPRDFOP/ SRESRI sur les enjeux du développement économique : pas seulement un choix de méthode mais une nécessité de renforcer le lien Formation/Recherche/Développement économique

Le contexte économique et social actuel met en perspective les défis majeurs pour le développement des entreprises pour les 6 prochaines années sur de nombreux champs repris par le SRDEII :

- l'innovation,
- la question du foncier,
- l'attractivité de nos territoires,
- l'internationalisation de nos entreprises,
- la transition écologique et le développement de l'économie circulaire,
- la politique des aides et de l'accompagnement, apportés tant aux filières prioritaires pour l'avenir qu'à des secteurs plus traditionnels, telle que l'économie de proximité, qui doivent également faire leur révolution pour conserver la main d'œuvre nécessaire à leur développement.

Dans ces conditions, la formation, l'orientation professionnelle et donc la couverture des besoins en emplois mais également la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation constituent des leviers clés pour répondre aux attentes des prochaines années. Le lien entre les trois schémas - SRDEII / CPRDFOP/ SRESRI - est d'autant plus indispensable qu'au-delà de la nécessité de préparer les futurs entrepreneurs et collaborateurs sur les métiers de demain, c'est la quasi-totalité des entreprises et des secteurs d'activité qui est concernée par les difficultés de recrutement (une PME/TPE sur deux selon notre dernière enquête de conjoncture). Ces difficultés sont en outre exacerbées sur certains territoires frontaliers au regard de la concurrence suisse et de ses salaires élevés.

Il s'agira en effet d'analyser au plus près du terrain les besoins en ressources humaines des entreprises dans les différents bassins et de programmer les actions de promotion des métiers. Tel est le rôle du futur CPRDFOP (contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles).

Ainsi, différentes propositions ont d'ailleurs pu être formulées par le réseau consulaire des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes sur le chapeau commun de ces trois schémas dans le cadre de la vaste concertation mise en place par la Région, que ce soit dans les 13 réunions territoriales en distanciel, qui ont été

organisées en mars, dans les 5 webinaires thématiques, dans le cadre de la rencontre plus spécifique avec les acteurs économiques du 29 mars dernier ou encore grâce à la plateforme de concertation en ligne.

Ce présent document a précisément pour vocation d'en porter la synthèse régionale.

C) Avis sur les 7 orientations stratégiques identifiées par la Région

La loi du 7 août 2015, portant la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), associe fortement le réseau des CCI à la concertation préalable au SRDEII car la CCI de région doit, dans ce même calendrier, voter ses propres documents stratégiques, notamment une stratégie et des schémas sectoriels porteurs des plans d'actions du réseau avec ce schéma.

Il s'agit en effet d'articuler, et même dans une certaine mesure, d'aligner l'accompagnement des Chambres consulaires avec les priorités de la Région.

Ce point fait l'objet d'un consensus de notre réseau consulaire. Si le champ d'intervention des CCI comme interlocuteur de premier niveau est nécessairement large, le réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes a fait le choix de mobiliser ses moyens prioritairement sur la cible des PME/TPE, en particulier d'articuler son périmètre d'intervention avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises dont l'action vise davantage les entreprises industrielles et de services à l'industrie. Il s'agit, en effet, d'optimiser les moyens d'accompagnement et de partager l'information et les plans d'actions au profit des entreprises et selon un principe d'intérêt général. La qualité de ce partenariat s'est fortement illustrée pendant la crise sanitaire et le réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes remercie et salue le travail réalisé par l'Agence, par son directoire et ses équipes.

Par ailleurs, l'article 53 de la loi Pacte fixe que la mise en œuvre du SRDEII fait l'objet d'une convention entre la Région et la CCI de région.

Les 7 missions qui ont été définies pour les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes concernent les champs suivants :

- l'entrepreneuriat ;
- l'appui aux entreprises à leur mutation ;
- l'international ;
- la représentation des entreprises ;
- l'appui aux territoires ;
- la formation ;
- les équipements gérés.

Ces missions sont prises en compte dans les orientations stratégiques proposées par la Région.

1) Relocaliser la production des biens et services stratégiques en misant sur l'industrie

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes souscrivent pleinement à cette priorité fixée par l'exécutif de la Région et son Président, Laurent WAUQUIEZ. Elle s'avère d'autant plus majeure dans la situation actuelle où un grand nombre de nos entreprises souffrent cruellement des pénuries de certains composants et de matières premières largement importés.

Notre socle industriel doit être conforté, non seulement pour des enjeux d'aménagement des territoires, mais aussi pour assurer la prospérité de notre région car **l'industrie crée de la richesse et joue un rôle clé pour l'exportation et l'innovation.**

Il résulte, des crises du Covid, de la guerre en Ukraine et de l'urgence climatique, l'opportunité de reconsidérer la localisation de certaines productions pour supprimer ou réduire les vulnérabilités. Ainsi, de plus en plus d'entreprises réalisent effectivement des relocalisations de certaines chaînes de production ou envisagent de le faire.

La réindustrialisation doit toutefois se penser de façon bien plus large que les seules relocalisations. Il faut aussi créer les conditions pour que les développements industriels (extensions en priorité puis créations *ex nihilo*) se fassent bien dans nos territoires, en ancrant de façon durable ou en attirant les projets d'unités de production, parfois couplées à des structures de R&D fortement numérisées, notamment dans les filières émergentes.

Le réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes a ainsi porté une dizaine d'actions très concrètes autour des 4 axes du plan. Elle considère que **le plan doit conserver des outils de soutien au tissu industriel existant pour conforter son développement à l'instar du fonds souverain mais aussi tout particulièrement « Ambition Région » : en effet, le premier facteur d'attractivité exogène de notre région est l'existence d'un écosystème industriel dynamique et performant.**

Par ailleurs, la dimension d'aménagement du territoire est effectivement importante car le renouveau industriel doit bénéficier à un maximum de territoires. Nous avons pour cela l'atout en Auvergne-Rhône-Alpes de pouvoir compter de nombreux bassins industriels, avec une tradition de production, des entrepreneurs et de vrais savoir-faire industriels. Il faut soutenir nos points forts, nos filières phares, ce que l'on a parfois oublié. On constate par exemple des baisses de production agricole qui rendent notre industrie

agroalimentaire dépendante de la production étrangère alors que notre pays a la capacité de jouer un rôle de leader dans ce domaine en Europe.

Le développement industriel repose notamment sur deux intrants : l'énergie et l'eau.

Pour ce qui concerne l'énergie, l'enjeu est de conserver notre indépendance régionale en tirant parti du mix nucléaire/hydroélectricité, étendu bientôt à l'hydrogène, pour produire une électricité à des coûts acceptables, ce qui constitue une priorité stratégique.

Il conviendra ainsi de renforcer nos efforts sur les programmes nucléaires. N'oublions pas qu'Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française pour sa production électrique bas carbone notamment grâce à ses 14 réacteurs nucléaires. La région concentre de forts pôles d'ingénierie et nous devons nous positionner fortement dans les futurs programmes d'investissements et notamment ceux de l'Etat et de l'Europe.

Le réseau des CCI soutient ces projets et travaille en lien très étroit avec EDF pour que cet opérateur de production d'électricité collabore avec l'écosystème régional. C'est notamment le cas des opérations de grand carénage dont il faut accélérer désormais la mise en œuvre. Nos entreprises ont des compétences reconnues et un savoir-faire dans ce domaine. La communauté ECOBIZ Nucléaire, créée et animée par les CCI, permet de faire connaître à nos PME-PMI l'ensemble des marchés potentiels issus des opérations grand carénage. **Les PME/TPE peuvent aussi, à leur niveau, contribuer à réduire à cette occasion leur bilan carbone et être accompagnées par les CCI à ce sujet.** Il faut leur donner de la lisibilité dans ces programmes d'avenir.

La perspective de la création d'un nouveau réacteur EPR2 dans notre région nous apparaît comme une opportunité à soutenir et à ne pas laisser passer eu égard aux enjeux énergétiques de demain, aux emplois directement créés et aux différents marchés de sous-traitance potentiels pour nos entreprises territoriales.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes saluent également les investissements de la Région sur le développement de l'hydrogène vert. C'est un choix stratégique qu'il faut accompagner et structurer dans la durée et qui doit permettre l'émergence dans les 6 années à venir d'une filière où notre région pourra affirmer une position de leadership au plan international. Les CCI peuvent jouer un rôle majeur d'information et de sensibilisation auprès du tissu des PME/TPE. Par exemple, le laboratoire des énergies Sud Rhône-Alpes, créé à l'initiative des CCI et partenaire du réseau ECOBIZ, réunit aujourd'hui un certain nombre de PME-PMI développant des savoir-faire et des synergies porteurs d'avenir. **Les CCI peuvent aussi contribuer à rapprocher les grands donneurs d'ordres des PME locales sur des territoires impactés par des projets structurants.**

Il s'agit en effet de faire connaître aux entreprises locales les besoins et exigences de la filière et les opportunités de business associées, d'inciter les entreprises à développer des compétences, produits et services adaptés, et de faire connaître aux grands donneurs d'ordres la richesse des entreprises de notre écosystème pour qu'ils fassent davantage appel à cette sous-traitance locale.

Auvergne-Rhône-Alpes est aussi la première région française **en termes de production hydraulique** grâce à de nombreux barrages en montagne. L'hydroélectricité représente près de 87.3% de la production électrique renouvelable. Son savoir-faire dans ce domaine doit être préservé.

L'augmentation du coût de l'énergie impacte, nous le savons, le pouvoir d'achat des ménages et, en cascade, l'activité du commerce et du tourisme qui sont sensibles à une nécessaire croissance pour notre développement économique.

Pour ce qui concerne l'eau, le développement industriel, comme celui de notre production agricole, tant au plan quantitatif que qualitatif, dépendra de notre capacité à gérer la ressource en eau. Ce constat, qui a été rappelé lors de la Journée Technique de l'Eau, organisée par le groupe Limagrain le 23 septembre dernier, montre que l'on devrait faire face à un doublement, voire un triplement, des besoins sur l'aval du bassin Loire-Bretagne d'ici 2030. L'activité et l'emploi sur ces territoires, mais également sur les territoires du bassin rhodanien, dépendent directement de l'accès à l'eau par les entreprises. Une relocalisation d'activités stratégiques ne peut donc pas être envisagée sans garantie d'accès à la ressource en eau. Cela implique de travailler sur l'accroissement de la ressource, notamment sur les bassins en forte tension, faiblement équipés en barrages (bassin Loire-Bretagne en particulier).

Le réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes préconise ainsi que le SRDEII intègre un volet « eau » dans l'accompagnement des projets de relocalisation permettant un accès sécurisé à la ressource en eau, non seulement en matière de gestion efficiente de la ressource, mais aussi en accroissement de la ressource pour ces projets.

La relocalisation des industries, et particulièrement celles qui relèvent d'un domaine stratégique, implique aussi la disponibilité de terrains et la proximité de la main d'œuvre. Malgré un dynamisme régional important, certains territoires ne sont plus, ou ne seront plus, à moyen terme, en capacité d'accueillir des nouvelles activités et de permettre le développement et les extensions des entreprises existantes, faute de foncier. Pour ce faire, **il convient de regagner des espaces sur les activités industrielles obsolètes ou sur des friches industrielles avec la problématique de dépollution**, en facilitant la reconversion des sites industriels et en densifiant les zones d'activités. Or, les coûts de valorisation des friches sont de plus en plus élevés et nécessitent donc des accompagnements financiers renforcés qui pourraient porter sur la mise à disposition de fonciers et pas seulement sur l'immobilier.

Parallèlement, **il faut faciliter le déplacement et la mobilité des personnes (mobilité à proximité des sites industriels et d'habitation) en privilégiant les modes doux et collectifs et en prenant en compte les contraintes liées aux zones à faible émission (ZFE)**. Cette problématique concerne à la fois les grands centres urbains où la population et les sites de production sont de plus en plus distants mais également les pôles urbains secondaires et les pôles ruraux qui maillent l'espace régional et où la dynamique industrielle reste importante. **A ce titre, on relèvera également la question d'une couverture de qualité au Très Haut Débit, qui constitue un impératif pour la plupart des secteurs industriels.** Au-delà du SRDEII également, un chantier doit être mené au niveau national quant au financement des projets de mobilité des collectivités, supporté principalement par les entreprises via le versement Mobilité (qui constitue un véritable impôt de production).

La priorité donnée à l'industrie n'est pas incompatible avec le soutien apporté à d'autres secteurs. **La préférence régionale, promue auprès des consommateurs, vise également à conforter le modèle de développement** des activités tertiaires en rendant ces secteurs moins dépendants d'intermédiaires qui se multiplient, particulièrement en temps de crise, et qui réduisent souvent les marges des entreprises commerciales et de services.

Réussir la relocalisation des entreprises passe ainsi par plusieurs axes dans lesquels les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec leurs partenaires, peuvent apporter une contribution.

Pour contribuer à développer la production régionale, il nous semble intéressant **de sourcer les besoins de nos entreprises industrielles et des nombreux sous-traitants en Auvergne-Rhône-Alpes**. Il s'agit, par ce biais, d'alimenter notre collectif régional de partenariats donneurs d'ordres/sous-traitants vers des accords gagnants-gagnants et de favoriser le « chasser en meute ». Depuis 35 ans, le RIST (salon de la sous-traitance industrielle), rebaptisé RSD3 ces dernières années (car intégrant le numérique et l'approche industrie du futur), développe les mises en relation et les conditions de ces partenariats. Soutenue par la Région, cette manifestation doit continuer à l'être pour permettre aux entreprises industrielles régionales de faire la promotion de leurs savoir-faire auprès des grands donneurs d'ordre. La forte fidélisation des entreprises exposantes depuis 35 ans démontre la pertinence économique de cette manifestation organisée tous les ans à Valence et accueillant des donneurs d'ordre de tout l'Hexagone grâce à sa relocalisation emplacement au carrefour de nombreuses voies de communication.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes préconisent également d'accélérer les procédures administratives sur les projets en cours, et notamment **les projets d'extension industrielle**, en les détectant le plus en amont possible. Elles pointent aussi la question de la gestion du foncier disponible qui manque cruellement et qui sera nécessaire pour attirer de nouveaux projets industriels. **Un travail en lien entre les EPCI et Auvergne-Rhône-Alpes**

Entreprises est nécessaire et les CCI peuvent apporter leur contribution à cette planification, notamment en zone rurale. Les Départements sont aussi à associer dans cette démarche au regard de leur politique d'intervention.

Ce travail pourrait déboucher sur un soutien financier renforcé aux collectivités territoriales pour aménager, requalifier les zones d'activités industrielles ou envisager la création de pépinières visant à accueillir des entreprises de production. La Région pourrait également envisager un renforcement de l'accompagnement des entreprises à la recherche de locaux industriels à l'achat ou à la location, en mobilisant conjointement l'Agence et le réseau des CCI quand cela est nécessaire. **Un élargissement du programme régional « ID Friche », notamment aux Chambres consulaires, permettrait aussi d'accompagner les maîtres d'ouvrage privés pour la reconversion de friches.**

Enfin, la performance de nos TPE/PME constitue un levier déterminant pour maintenir ou relocaliser l'activité des entreprises industrielles. **Grâce à l'ensemble des dispositifs AMBITION RÉGION, ces dernières sont en capacité** d'améliorer leur compétitivité, en particulier grâce aux programmes sur la performance commerciale et l'international, dont l'animation a été confiée par la Région à la CCIR.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes préconisent, à ce titre, d'accélérer et d'amplifier la volumétrie des entreprises bénéficiaires, au regard de l'impact positif de ces programmes sur les entreprises concernées (800 PME accompagnées sur la dernière programmation).

Enfin, il est indispensable de conserver des programmes d'accompagnement globaux pour les PME/PMI visant à favoriser le rebond ou la croissance, en prenant en compte la performance globale de l'entreprise (efficacité de sa production et recherche de gains de compétitivité, vision stratégique et marketing, gestion RH pour donner du sens à un projet d'entreprise et motiver les collaborateurs, intégration d'une démarche d'innovation ou de croissance à l'international, transformations écologique et numérique).

2) Orienter et former vers les métiers qui recrutent et les métiers de demain

Au regard des difficultés majeures de recrutements que connaissent de nombreux secteurs, il s'agit d'un enjeu majeur.

L'apprentissage joue un rôle clé dans ce domaine : ce système de formation en alternance a fait ses preuves en permettant à des jeunes de se former très concrètement à un métier et de s'intégrer plus facilement dans le monde du travail.

En 2022, 70 000 contrats d'apprentissage ont été signés dans notre région et les CCI forment 3 500 apprentis par an et sont impliquées dans la gestion d'une trentaine de CFA, permettant ainsi, par un effet de mutualisation dans les territoires et grâce à leur forte capillarité territoriale, de **maintenir de nombreuses formations importantes pour servir les besoins et renforcer l'attractivité de nos bassins économiques.**

En lien avec l'Education Nationale et le Rectorat, il conviendra d'articuler cette dynamique avec le dispositif de l'enseignement professionnel.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes saluent le travail qui a été institué sous l'impulsion de Stéphanie PERNOD, et désormais de Sophie CRUZ, sur la **question de l'attractivité des métiers et de l'orientation des jeunes dans le cadre d'Auvergne-Rhône Alpes Orientation.** Il est essentiel pour permettre à nos entreprises de disposer dans nos territoires, à l'avenir, des compétences et de la main d'œuvre qui leur est indispensable.

Il s'agit d'une donnée clé pour les six ans à venir qui doit aussi être renforcée à tous les niveaux, du simple agent à l'ingénieur en maillant la cartographie des besoins avec une offre de formation plus en proximité. **Les CCI et les organisations professionnelles (MEDEF, CPME) doivent continuer à jouer leur rôle pour informer les jeunes et les familles de la réalité des métiers mais aussi pour donner des outils d'accueil et de communication aux entreprises** afin nos PME/TPE intègrent notamment les attentes de nouvelles générations et qu'elles restent attractives en soignant leur marque employeur.

Un dialogue permanent des CCI, de la CMAR, des organisations professionnelles avec Pôle Emploi et la Région doit permettre une prise en compte au plus près du terrain des besoins de formation et d'accompagnement. **Le réseau des CCI adaptera son offre pour répondre à ces attentes, grâce à des formations ouvertes aux demandeurs d'emploi.**

En effet, les dispositifs de type « CARED » incluant la gratuité de la formation, en la **finançant à 100% et la rémunération du stagiaire, facilitent les recrutements.**

Au passage, nous rappelons que le réseau des CCI est directement en lien avec les chefs d'entreprises d'Auvergne Rhône-Alpes et est ainsi à même d'être un interlocuteur privilégié de la Région pour identifier les besoins en termes de compétences et de recrutement sur les territoires. Les CCI sont ainsi actives au sein des CRPE (Comité Région Pour l'Emploi) et pourraient jouer un rôle encore plus actif dans l'ingénierie des dispositifs de formation pilotés par la Région.

La question du « sourcing » et donc de l'orientation devient un élément clé, notamment pour les jeunes.

Les missions locales ont donc vocation à s'ouvrir encore davantage en coopération avec les acteurs économiques pour renforcer les passerelles, raccourcir les délais de recrutement et adapter les parcours de formation.

Compte tenu de la mobilité relativement faible de la catégorie des ouvriers et des employés, **il convient de les former à proximité des pôles industriels, de déployer, voire de généraliser les démarches de gestion prévisionnelle des compétences territoriales (GPEC T) et de maintenir des aides à la mobilité ou à l'hébergement, notamment dans les territoires ruraux.** Tout d'abord, il s'agit d'analyser les besoins, à court et moyen termes, des entreprises puis de développer les capacités des entreprises à se projeter sur le long terme afin de créer de nouvelles filières susceptibles de former les salariés de demain.

Le même axe doit également porter **une attention particulière au secteur des services à la personne qui manque de ressources, malgré de nombreux emplois à pourvoir.** Ce secteur peut également être développé au travers de la filière stratégique consacrée à la santé.

De plus, et au-delà de la nécessité de former les jeunes à des métiers d'avenir ou qui sont en demande d'emploi, **il convient de ne pas oublier de promouvoir l'entrepreneuriat et plus largement l'esprit d'entreprendre, que ce soit dans les filières traditionnelles** mais surtout dans les filières professionnelles et scientifiques, et naturellement dans les CFA.

De plus, parallèlement à **la sensibilisation des jeunes aux métiers manuels,** il nous semble également important de développer **la sensibilisation aux métiers scientifiques et industriels, en particulier sur les cibles féminines.**

Enfin, nos filières stratégiques, qui seront les priorités des axes du SRDEII, doivent aussi pouvoir être accompagnées pour élever le niveau de qualification, notamment des jeunes. Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes souscrivent à cet objectif porté par Stéphanie PERNOD, Première Vice-Présidente de la Région, déléguée à l'économie.

Enfin, s'agissant du plan stratégique régional de relocalisation, les CCI proposent un dispositif spécifique pour couvrir le plan de formation concerné et établir une ingénierie financière pour accompagner, en matière de RH, les projets de relocalisation.

A ce titre, les tendances issues de la période COVID doivent se transformer en opportunités pour les territoires qui rencontrent des difficultés de recrutements en accompagnant la reconversion professionnelle pour les salariés vers des métiers porteurs au sein d'une nouvelle entreprise.

3) Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région des ingénieurs et améliorer l'attractivité des formations scientifiques

Auvergne-Rhône-Alpes est forte de 24 000 ingénieurs, soit 14% des ingénieurs de France et 15% des élèves en IUT. Les classements de la région au niveau industriel (1ère région de France) et en matière de R&D (2ème région de France) se cristallisent pour accélérer et renforcer l'attractivité des fonctions scientifiques.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes estiment qu'une priorité sur le doctorat (« PhD ») devrait être fixée compte tenu de sa forte reconnaissance à l'international.

Par ailleurs, elles disposent de quelques formations techniques supérieures, comme l'Académie PLM à Vichy qui forme en alternance des managers (Bac +5) de l'industrie numérique ou encore l'IMT de Grenoble en lien avec des partenaires comme Schneider Electric. Cette Académie PLM a pour projet d'étendre son réseau au sein de la région, avec un premier projet en cours à Lyon. La Région pourrait, aux côtés de l'Etat, aider au développement régional de ce type de formation à forte valeur ajoutée technique.

Le réseau des CCI considère qu'il faut renforcer l'ancrage territorial des sites d'enseignement supérieur notamment dans les départements plus ruraux qui concentrent de nombreux emplois dans l'industrie (Ardèche, Haute-Loire, Cantal, par exemple). Cela permettrait de mieux attirer des talents dans ces territoires et de répondre aux besoins locaux de recrutement à ce niveau.

4) Renforcer l'ancrage territorial des sites d'enseignement supérieur

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes disposent de trois écoles de management réputées au plan international : EM Lyon, Grenoble Ecole de Management et l'ESC Clermont. Elles souhaitent aider au développement de ces établissements d'enseignement supérieur tout en engageant un travail de mutualisation de chacun de ces établissements et d'ancrage régional, afin de renforcer l'attractivité de notre région vis-à-vis des talents nationaux et étrangers.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes partagent l'ambition de la Région de faire d'Auvergne Rhône-Alpes une terre de formation des ingénieurs en renforçant nos positions dans nos grandes écoles, y compris les écoles de management qui développent notamment **des doubles compétences manager/ingénieur** comme **Hybria, établissement de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne mais aussi EM Lyon avec des liens forts avec l'Ecole Centrale, Grenoble Ecole de Management avec Grenoble INP sur un axe de développement de management technologique et, enfin, l'ESC Clermont**

avec une coopération et des liens historiques avec l'école d'ingénieurs Sigma mais également avec le groupe Michelin.

Il s'agit, en effet, de permettre aux innovations créées et même souvent brevetées dans notre région de faciliter le passage prioritairement sur nos territoires à une phase d'industrialisation. Dans ces conditions, il est indispensable que **l'entrepreneuriat soit développé dans les filières scientifiques**, à l'instar de ce qui se passe à Lyon I, et que nos futurs entrepreneurs soient mieux armés en matière de cultures scientifique et technique. On a pu constater malheureusement la baisse de niveau au cours des dernières années dans ces matières des jeunes français dans les différents classements internationaux.

Le réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec le MEDEF, la CPME et les branches professionnelles, propose de lancer, avec le soutien de la Région, une campagne mettant en valeur les nouveaux entrepreneurs de l'industrie et suggérant aux écoles d'ingénieurs et aux formations scientifiques de l'enseignement supérieur de dédier un temps de formation sur les valeurs de l'entrepreneuriat.

Il s'agit par ailleurs de couvrir les besoins des entreprises situées en dehors des métropoles en portant des projets de nouvelles écoles d'ingénieurs ou d'unités décentralisées de **certains IUT dans nos villes moyennes d'Auvergne-Rhône-Alpes**. En effet, afin de développer l'innovation dans toutes les entreprises, l'ensemble du territoire doit être maillé de formations d'ingénieurs mais surtout de formations **bac 2/+3 techniques** (adaptées aux besoins locaux des TPE/PME - collaborateurs directs des dirigeants d'entreprises notamment) dans les pôles secondaires, notamment en s'appuyant sur les universités présentes en Auvergne-Rhône-Alpes.

C'est aussi une question d'aménagement du territoire et d'équité que de faire bénéficier de l'apport de notre écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation toutes les entreprises du territoire régional, en particulier à celles qui sont les plus éloignées de nos grandes métropoles régionales. Une telle décision serait d'ailleurs tout à fait en phase avec la spécificité de notre région qui se caractérise par une forte diversité sectorielle et économique, bien répartie dans nos territoires.

5) Accroître le partenariat public/privé dans le domaine de la recherche et de l'innovation

Auvergne-Rhône-Alpes figure parmi les régions européennes fortement innovantes selon le « Regional Innovation Scoreboard 2021 ». Parmi les points forts de la recherche, on peut notamment citer la santé et les biotechnologies, les sciences physiques, l'environnement, les nanotechnologies, la chimie et les matériaux, l'énergie, le numérique, les sciences pour l'ingénieur.

La dépense intérieure en R&D s'élève à 7,1 Mds € en Auvergne-Rhône-Alpes (2018) soit 14 % du total national et 2,7 % du PIB régional (2,2 % en France et 2 % dans l'UE). La région est au second rang national.

Les centres de R&D d'entreprises emploient 42 600 chercheurs ou ingénieurs, soit 15 % du total national, et 17 % des entreprises relevant du Crédit d'impôt innovation (2019) sont en Auvergne-Rhône-Alpes et la région est à l'origine de 19 % des inventions protégées en France (2 489 brevets en 2020).

Il s'agit d'un levier clé de compétitivité pour notre économie régionale. L'ambition industrielle de notre région est conditionnée par la capacité régionale à porter un haut niveau d'intensité de R&D, l'objectif pouvant être, dès que possible, de respecter 3% du PIB régional (objectif de Lisbonne en date de 2000)

Toutefois, les transferts de technologie et de connaissance entre recherche et entreprises, pour aboutir à des innovations, sont insuffisants : les interactions recherche/entreprise sont encore trop faibles.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes considèrent donc que cet axe du partenariat Recherche/Entreprise constitue un point majeur du développement économique et de la relocalisation industrielle.

Des outils comme le crédit impôt recherche et le dispositif des Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) qui permet à l'entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant sont à promouvoir auprès des PME-PMI. Ils peuvent être complétés par des aides régionales ciblées.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes ont joué un rôle historique pour rapprocher le monde de la recherche et de l'innovation avec celui des entreprises. Toutefois, il est essentiel de ne pas réduire les politiques de soutien à l'innovation à la seule dimension technologique et au transfert de technologie. L'innovation doit être soutenue de manière systémique, notamment avec un accompagnement économique et financier solide des projets d'innovation et des entreprises innovantes. C'est un des axes sur lesquels les CCI œuvrent de manière prioritaire, au plus près du terrain.

Les CCI sont partenaires de l'Agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises dans le cadre du consortium régional Enterprise Europe Network, coordonné par la CCIR : à ce titre, elles réalisent de nombreuses activités en matière d'accompagnement à l'innovation (management de l'innovation, partenariats technologiques et de recherche, accompagnement de projets...).

Par ailleurs, le réseau CCI est le principal apporteur de dossiers dans le cadre des programmes Ambition Région, dédiés à l'innovation et à la performance opérationnelle.

Certaines CCI disposent en outre d'expertises très spécialisées dans le domaine de l'innovation, qui peuvent être exploitées utilement selon les territoires et en parfaite synergie avec Auvergne Rhône Alpes Entreprises. Le réseau CCI constitue donc un partenaire naturel de la Région et de son agence pour la mise en œuvre des plans d'action d'accompagnement à l'innovation à adapter selon les territoires.

Enfin, en complémentarité de la politique régionale de soutien aux clusters et aux pôles de compétitivité performante, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes encouragent la mise en place d'un cluster dédié à l'ingénierie, qui rassemblerait les écoles, l'ingénierie interne des industriels et les entreprises de conseil. On pourrait également déployer sur l'ensemble du territoire régional le pôle design de Saint-Etienne sur les volets commerce, numérique et industrie.

6) Jouer collectif : développer l'attractivité de l'ensemble des territoires de la région et chasser en meute pour gagner des marchés en France et à l'international

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes considèrent l'action d'Auvergne-Rhône-Alpes comme un point majeur et **elles souscrivent à la dynamique de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprise sous la bannière Invest in Auvergne-Rhône-Alpes.**

Le réseau des CCI souligne également le rôle des agences territoriales d'attractivité, dont l'ADERLY, qui, en 10 ans, a relocalisé sur la métropole lyonnaise 10 000 emplois. Ces agences doivent agir en synergie avec l'agence régionale et les dispositifs d'Etat via Business France.

Notre région reste très attractive pour les investisseurs étrangers puisque Auvergne Rhône-Alpes est la 2ème région française pour l'emploi des groupes à capitaux étrangers avec 226 000 emplois dans 7 300 établissements.

Les CCI, qui sont au cœur des écosystèmes territoriaux, jouent un rôle de facilitation du lien relationnel au bénéfice des entreprises qui s'implantent et de présentation des données clés des différents territoires. Elles s'inscrivent parfaitement dans la dynamique du jeu collectif. Certaines CCI de notre région disposent de centres d'affaires internationaux avec des services associés (WTC de Lyon et GREX/WTC de Grenoble).

Enfin, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes pointent la nécessité de soutenir les marques de territoire afin de faciliter l'attractivité des territoires périurbains et ruraux et s'appuyer sur les grandes marques des territoires métropolitains pour attirer les talents à l'échelle internationale.

Sur le plan de nos exportations, la région Auvergne-Rhône-Alpes est la troisième région exportatrice au plan national (en valeur) derrière l'Île de

France et le Grand Est. **L'ambition de conquérir la seconde place doit demeurer.**

En 2021, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a exporté des biens et services pour un montant global avoisinant 60,8 milliards d'euros et en a importé pour un total de près de 66 milliards d'euros. Le plan de relocalisation doit permettre de rééquilibrer le plus vite possible notre balance commerciale régionale.

La Team France Export est le maillon principal de l'accompagnement des entreprises à l'international : c'est l'illustration du « chasser en meute ». Créée le 1er février 2019 à l'initiative de l'Etat, des Régions, de Business France, des Chambres de Commerce et d'Industrie et de Bpifrance, la Team France Export regroupe l'ensemble des acteurs privés et publics qui accompagnent, dans les régions, les entreprises pour leur développement à l'export.

Cette initiative a permis de structurer, simplifier et de donner une meilleure lisibilité au dispositif d'accueil et d'accompagnement des entreprises.

La Team France Export regroupe principalement dans notre région :

- Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
- Business France
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne-Rhône-Alpes et le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales
- Bpifrance
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes
- La CPME Auvergne-Rhône-Alpes
- Les Conseillers du Commerce Extérieur de la France
- L'OSCI (fédération des sociétés privées dédiées au développement international des entreprises)
- Les services des Douanes
- L'Institut National de la Propriété Intellectuelle.

Il s'agit désormais de maintenir cet effort pour **trouver des primo exportateurs mais aussi de les fidéliser pour inscrire l'export comme une partie intégrante de leur stratégie de développement.**

La TFE simplifie la vie des exportateurs régionaux en mettant à leur disposition, en proximité dans leur CCI, un référent international qui leur apporte l'ensemble des services de ces partenaires publics et privés. Au total, c'est une force de frappe de **50 conseillers internationaux, issus principalement des CCI mais aussi de Business France et d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, qui accompagnent environ 8 000 TPE/PME et ETI régionales.**

Après une forte accélération en 2021 et un volume déjà conséquent d'entreprises accompagnées :

- 417 entreprises distinctes préparées avant le départ à l'étranger (1er rang national),
- 380 entreprises distinctes projetées à l'étranger (+64 % / 2020, 2nd rang national).

L'impact de notre dispositif régional TFE est réel pour les entreprises clientes (chiffres au titre de 2020) :

- 89 M€ de CA export de biens et services générés en région et directement liés à l'action de la TFE,
- 1 384 emplois créés ou envisagés par ces entreprises,
- un gain moyen de CA export additionnel développé par les entreprises 104 K€/entreprises,
- enfin le passage de 16 220 à 23 195 du nombre d'entreprises régionales exportatrices de biens entre 2020 et 2021.

Cet impact doit être complété par une valorisation encore plus forte des « success stories » régionales à l'export.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes soulignent que deux constats importants sont à prendre en considération :

- **le fonctionnement de l'économie internationale se fait dorénavant par blocs régionaux** : Europe, Amérique du Nord, Afrique, ASEAN, Asie du Nord, etc. ;
- le redéploiement rapide du commerce extérieur de la région, du fait d'une part du contexte géopolitique (crises sanitaire et ukrainienne) et d'autre part des opportunités en termes de valeur ajoutée, doit se faire principalement sur **l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Afrique et en particulier sa partie francophone**.

Par ailleurs, nous rappelons que ces priorités géographiques ne doivent pas nous interdire de saisir d'autres opportunités de marché dès lors qu'elles seraient validées par les membres de la TFE.

L'action soutenue par la Région pour le développement international des entreprises françaises doit continuer à s'inscrire sur un nombre ciblé de pays prioritaires pour la Région, dont ceux des quatre moteurs, en faisant jouer au maximum les synergies entre partenariats institutionnels régionaux et accompagnement des entreprises, et en prenant en compte le volet innovation des pays concernés. Dans ce cadre, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes continueront à se mobiliser, via la TFE, pour la préparation des missions collectives conduites par la Région.

Dans ce contexte, **les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes proposent de poursuivre ce qui a fonctionné pendant la crise sanitaire tout en l'adaptant**. Il s'agit notamment de :

- Confirmer les programmes **Ambition Région International**, notamment le programme « Formaliser ma stratégie de développement international » porté par les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui est très structurant pour la préparation des entreprises à se déployer à l'international.
- **Renouveler les aides directes**, faciles d'utilisation : l'attribution du Chèque Relance Export est prolongée par l'Etat jusqu'à fin 2022 au titre du Plan de Résilience, afin d'inciter les entreprises à se projeter à l'international malgré la dégradation du contexte géopolitique. Les Chèque Relance Export et l'abondement régional de 1 000 euros ont été plébiscités par les entreprises pour permettre la relance à l'export des entreprises :
 - o 1 588 chèques accordés (2ème rang national) dont 530 abondés par la Région depuis en octobre 2020,
 - o 161 Chèques V.I.E accordés (2ème rang national),
 - o et 35 % des entrepreneurs assurent qu'ils n'auraient pas engagé une prospection sans ces aides.

Ce soutien des aides régionales est capital pour renforcer cet effort dans une période exceptionnelle. Il semble tout particulièrement important pour la **région Auvergne-Rhône-Alpes, 2ème région de France en nombre d'entreprises exportatrices**, de confirmer l'abondement régional et faire en sorte qu'il continue à s'articuler sur le dispositif national jusqu'à fin 2022, et ce, pour des prestations jusqu'au 15 avril 2023.

- **Déployer un nouveau programme, de type Booster**, pour une cible de PME plus matures et sur des destinations sélectionnées par ces dernières : il est proposé de promouvoir un programme accompagné par les partenaires de la TFE, qui sera hautement personnalisé, de prestations d'accompagnement séquencées dans la durée, de la préparation en France à l'action opérationnelle sur les marchés, avec un quasi engagement de réussite.

Par ailleurs, un travail collaboratif est actuellement en cours, à l'initiative des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec les partenaires privés de la TFE, notamment les OSCI et les CCEF, autour de la valorisation de la solution de type « **Service export externalisé** », pas suffisamment connue à ce jour. Celle-ci pourrait en effet permettre d'ancrer l'export d'une manière pérenne et massive dans des TPE et PME régionales avant tout recrutement d'un cadre export dédié en leur sein.

Enfin, à l'image du chasser en meute pour gagner des marchés à l'international, il paraît utile de **faciliter le « sourcing » régional, y compris pour les TPE et les PME** moins bien structurées, pour l'approvisionnement des matières premières et des composants, notamment dans les domaines stratégiques de la région : agroalimentaire, métallurgie, plasturgie, industrie automobile, médical, etc. De ce point de vue, le réseau régional des CCI s'est

pleinement engagé dans la promotion de PharEco Business de mise en relation de l'écosystème régional, animée par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

7) Répondre aux deux grands défis de demain : accélérer la digitalisation et la décarbonation des entreprises.

L'accompagnement des PME et des TPE à ces deux grands défis est désormais un axe thématique prioritaire pour les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes. **Ainsi, en 2021, le réseau aura accompagné 1 550 entreprises sur le numérique, dont plus de 600 commerces et 1 100 PME/TPE sur la transition écologique.** Il aura aussi partagé 1 100 contacts qualifiés avec des industriels au titre de la décarbonation.

Les objectifs sur 2022 ont été encore renforcés même s'il faut prendre en compte que l'action des Chambres s'inscrit dans un **partenariat étroit et constant avec ses partenaires, dont la Région via le campus du numérique et l'ENE (Espace Numérique Entreprise, centre support des Chambres consulaires et patronales sur le numérique) mais également l'ADEME pour les actions relevant du développement durable.**

Sur le volet numérique, même si la crise sanitaire a été un accélérateur sans précédent de la numérisation, de nombreux besoins persistent pour professionnaliser l'économie de proximité.

Ainsi, grâce au soutien de la Région, **la CCI Nord-Isère a déployé régionalement une plateforme digitale dédiée aux commerces de proximité intitulée « Enbasdemarue »** dont le développement s'accélère. Les Unions commerciales ont aussi leur rôle à jouer pour donner une meilleure visibilité numérique dans ce domaine.

Mais la numérisation de ces activités doit être tournée vers une **nouvelle relation client via les réseaux sociaux** par exemple, qui peut être aussi génératrice de valeur ajoutée.

Il en va de même pour le **secteur du tourisme pour lequel les investissements numériques explosent et deviennent stratégiques.** C'est une condition majeure pour que cette filière régionale conserve son second rang national.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes pointent enfin la nécessité d'accompagner des PMI sur la digitalisation de la production et des process (robotisation, imprimante 3D, gestion des big datas...) et notamment dans les territoires industriels plus éloignés des métropoles (Ain, Allier, Ardèche, Haute-Loire, Haute-Savoie). Elles ont la capacité à mutualiser leurs ressources avec les branches professionnelles pour servir ces besoins.

Sur le volet du développement durable, **l'action du réseau des CCI s'élargit vers des campagnes massives de sensibilisation et de premier accompagnement, qui sont génératrices de demandes d'aides, en particulier pour les TPE du commerce.** Par ailleurs, les CCI disposent aussi de compétences plus rares en matière d'économie circulaire, de diagnostic mobilité, de recyclage des déchets, de gestion durable de l'eau et de RSE qui peuvent intéresser de nombreuses TPE/PME.

Le réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes propose ainsi de valoriser des actions ciblées pour :

- développer des réseaux locaux (circuits courts) pour l'appropriation des technologies de digitalisation, d'énergie et de décarbonation pour les TPE ;
- faciliter le recours aux technologies bas carbone ou de production locale (exemple : méthaniseur) ;
- faciliter les solutions locales pour la gestion de l'eau et des déchets ;
- et accompagner les entreprises pour limiter leur empreinte carbone et environnementale : isolation, éclairage, process de fabrication, mise en conformité du décret « Tertiaire ».

De plus, le réseau des CCI est particulièrement impliqué dans le **développement du transport fluvial dans notre région qui constitue un apport clé dans la chaîne logistique et d'approvisionnement de nos entreprises.** Il s'agit d'une **contribution forte du mode économique en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.** Des investissements pour l'avenir de nos ports seront nécessaires et nécessiteront des soutiens régionaux pour moderniser et fiabiliser nos chaînes logistiques, indispensables pour notre économie régionale, et qui seront localisés pour servir les besoins de l'ensemble de l'économie régionale (bassin valentinois, Nord-Isère, Métropole Lyonnaise, Beaujolais/Ain).

Au-delà même des problématiques environnementales, la logistique et les transports sont des enjeux forts pour notre région. **La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de trois zones à faibles émissions (ZFE). Les axes routiers sont saturés, tout comme les centres-villes également, les livraisons se développant drastiquement et les circuits courts posant de nouvelles problématiques de logistique.** L'exode urbain des salariés et la généralisation du télétravail redessinent les flux de voyageurs intra-région (et extra-région). Cela constitue un sujet particulièrement à développer dans le cadre du domaine d'excellence consacré à la mobilité.

Les deux thématiques des transitions écologique et numérique gagneraient à avoir plus de visibilité et d'efficacité, notamment pour les secteurs du tourisme et du commerce, si elles étaient inscrites dans le cadre d'un contrat spécifique dédié et accompagné financièrement par la Région, à l'instar de ce qu'il se fait pour l'artisanat.

D) Les cibles prioritaires du SRDEII : choix des filières stratégiques régionales

Les moyens de la Région et des collectivités locales ne sont pas extensibles et les **CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes souscrivent pleinement à la nécessité de prioriser des secteurs stratégiques** même si la diversification de notre économie et de notre industrie reste un atout, nous l'avons vu au moment de la crise sanitaire en particulier.

Les aides, qu'elles soient nationales ou régionales, doivent permettre à ce que le projet de l'entreprise trouve sa rentabilité économique : aide à l'investissement, garantie pour le financement, facilitation administrative du dossier, action pour identifier la ressource humaine nécessaire...

La Région doit toutefois pouvoir dépasser, par volontarisme politique, ce ciblage s'il s'agit de soutenir un projet pertinent qui viendrait conforter des implantations existantes ou des écosystèmes locaux.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes adhèrent ainsi au souhait de la Région de passer des domaines d'excellence à prioriser à des filières stratégiques qui peuvent rejoindre ces domaines mais peuvent également ouvrir de nouvelles voies.

Aussi, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes proposent les 9 filières stratégiques suivantes :

- **La production industrielle au sens large de l'industrie lourde à l'industrie du luxe ;**
- **Le bâtiment et les travaux publics ;**
- **Le numérique, les télécommunications, la micro-nano électronique, la robotique et l'industrie du futur et les villes intelligentes ;**
- **La santé et microbiologie ;**
- **L'agriculture/l'agroalimentaire/la forêt ;**
- **Les énergies favorisant la décarbonation incluant notamment un focus voire une ou des filières propres dédiées à l'hydrogène et au nucléaire ;**
- **La mobilité et les systèmes de transports intelligents ;**
- **Le sport/ la montagne/le tourisme ;**
- **La sécurité.**

Sur cette dernière thématique, nous suggérons de mettre en visibilité quatre secteurs majeurs :

- l'industrie liée à la défense ;
- la protection des personnes ;

- la cybersécurité ;
- la protection des bâtiments.

A ce titre, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes signalent qu'elles sont porteuses de projets innovants sur la sécurité. On relèvera le projet d'un campus des métiers de la sécurité à Ecully sur l'ancien site d'EM Lyon et une action phare réalisée en partenariat avec les Sapeurs-Pompiers (SDIS de l'Ain) et la CCI de l'Ain sur la culture sécurité en entreprise et la protection des bâtiments grâce à un QR code et une application, qui améliorent et accélèrent considérablement l'intervention des pompiers en cas de sinistre incendie. On citera également le partenariat étroit existant entre la CCI de la Drôme et l'école d'ingénieurs ESISAR (groupe INP) pour former et accompagner les entreprises dans la cybersécurité. Le réseau des CCI a aussi mis en place des alertes SMS pour les commerçants afin de les informer d'un risque de vol ou d'escroquerie.

Enfin, le réseau des CCI pointe l'intérêt d'une meilleure exploitation de la forêt pour couvrir les besoins nationaux au lieu de recourir à du bois massivement importé de l'étranger.

E) Avis sur les axes du SRDEII

Lors de son intervention le 29 mars dernier, Stéphanie PERNOD a suggéré que le SRDEII intègre comme thématique centrale celle de la relocalisation avec des objectifs forts pour reconquérir **la souveraineté industrielle régionale, favoriser l'implantation mais aussi maintenir et développer les entreprises sur des produits et secteurs stratégiques et, en tout état de cause, pour la création d'emplois dans notre région.**

Ce point a été abordé précédemment et les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes inscriront cet enjeu majeur au cœur même de leur Stratégie telle qu'elle sera votée en Assemblée Générale le 29 juin 2022.

Stéphanie PERNOD a suggéré aussi trois axes complémentaires, à savoir :

- l'animation des filières ;
- une politique de soutien à la croissance des PME et des ETI régionales ;
- une coopération avec les territoires pour porter un soutien à l'économie de proximité, l'entrepreneuriat, l'artisanat et le tourisme.

Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrivent dans ces priorités **en suggérant toutefois de prendre en compte en complément l'accompagnement des entreprises en difficulté et des secteurs fragilisés.**

En effet, la préparation de l'avenir invite certes à une priorisation des moyens alloués pour soutenir une vision à long terme. Toutefois, nous ne mesurons pas encore l'ensemble des impacts en cours qui découleront des crises successives qui sont intervenues depuis ces deux dernières années : les hausses spectaculaires de prix de l'énergie, voire des pénuries de matières premières ou de fournitures stratégiques sont-ils annonciateurs d'un retour plus durable de l'inflation ? Du fait de la pandémie du Covid, allons-nous vers la fin d'un « stop and go » de certaines activités alors qu'elles étaient les fleurons de notre économie régionale (l'évènementiel par exemple...) ?

Dans ce contexte, et fort de la réactivité effective dans la capacité d'intervention des partenaires de la Région, nous suggérons de mettre en avant cette capacité d'adaptation en complément de la vision à plus long terme.

Cette position est de nature également à rassurer les entrepreneurs des secteurs concernés qui ont pu notamment compter au cours des dernières années sur l'aide massive de la Région et qui doivent savoir aussi que cette confiance est inscrite dans la durée pour faire face aux difficultés.

- a) **Sur le volet animation des filières**, les CCI d'Auvergne-Rhône- Alpes soulignent qu'elles sont à la disposition de la Région, d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et des acteurs des filières pour accueillir, donner de la visibilité à des rencontres ou des événements et faire profiter de l'audience de ses sites internet et de ses espaces collaboratifs.

Cette contribution à l'animation passe également par la promotion déjà réalisée par notre réseau du dispositif de l'agence Phar'Eco Business comme plateforme collaborative B to B.

Elle passe aussi en organisant des collectifs d'entreprises pour participer à des salons professionnels.

Dans l'industrie, il s'agit du salon Global Industrie, salon professionnel, qui est en alternance à Lyon et à Paris et dont un collectif d'entreprises de la sous-traitance est porté par la CCI Haute-Savoie grâce au soutien de la Région, mais également du RSD3, salon valentinois créé par la CCI Drôme qui est consacré à la sous-traitance, aux fournitures industrielles, aux équipements et process agroalimentaire et aux solutions numériques. On peut également mentionner le SIMODEC, rendez-vous incontournable du décolletage et l'une des meilleures vitrines du secteur qui organisé à Rochexpo, aux portes de la Vallée de l'Arve, la première concentration mondiale d'entreprises de décolletage et d'usinage, à proximité de la Suisse et de l'Italie. Nous pouvons également mentionner Mountain Planet à Grenoble ou Grand Ski à Chambéry sur l'économie de la montagne.

Pour soutenir le secteur de l'évènementiel et accompagner nos TPE/PME, **les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes proposent d'élargir cet accompagnement à une liste plus large de manifestations professionnelles, via une contractualisation**, et en complément de ce qui est mis en œuvre pour les entreprises artisanales pour aider les entreprises des filières stratégiques à participer à des grandes manifestations commerciales et professionnelles. La Région pourrait accompagner la constitution de collectifs et/ou verser un ticket modérateur.

- b) **Sur la politique de soutien à la croissance des PME et des ETI régionales**, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes soulignent les efforts financiers accomplis par la Région pour accompagner les différentes phases de développement, et notamment son fonds souverain, dont il faudrait encore renforcer la dotation pour servir davantage d'entreprises.

Le réseau des CCI souligne par ailleurs la nécessité de maintenir des dispositifs pour financer des projets d'innovation. La fin de la programmation des fonds européens et du FEDER, qui remet en cause certains programmes (ex : JEREMIE AUVERGNE), risque d'assécher certains financements à l'innovation sur certains territoires. Il est ainsi essentiel que l'instruction des aides financières, tel que le fonds souverain, se fasse de manière décentralisée, au plus près des différents pôles d'innovation de la région, pour garantir la facilité d'accès à ces dispositifs.

Le réseau des CCI met en avant la capacité des conseillers des CCI à identifier les principales problématiques des entreprises et de leurs dirigeants via une approche à 360° particulièrement adaptée pour les TPE/PME. Cette démarche pourrait être renforcée en étant intégrée en amont des différents programmes AMBITION REGION, qui permettent d'apporter des solutions ciblées au service de la compétitivité globale des TPE/PME.

La transmission d'entreprises est une étape majeure dans la vie de l'entreprise. Des savoir-faire peuvent disparaître ou être vendus à l'étranger à cette occasion. Un des axes pour renforcer notre industrie régionale passe par des actions pour éviter que du savoir-faire soit cédé et transféré à l'étranger. **C'est la raison pour laquelle, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes souhaitent renforcer leur action de détection et d'accompagnement dans ce domaine en priorisant l'industrie dans leur ciblage d'actions.** La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes pilote le dispositif national « Transentreprise » dédié à l'accompagnement à la transmission/reprise des entreprises (artisanat, commerce, hôtellerie-restauration, industrie, négoce) qui constitue un

pôle ressources, mutualisé entre les réseaux des CCI de des CMA sur cette question et qui propose une bourse de mises en relation.

Ainsi en 2022, le réseau régional prévoit la réalisation de plus de 200 entretiens approfondis de positionnement à la transmission avec une priorisation sur le secteur industriel. Il est suggéré que cette dimension figure dans le SRDEII avec un accompagnement dédié notamment pour les TPE/PME de l'industrie ou des services associés.

Enfin, **les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes rappellent que les TPE/PME constituent la grande majorité du tissu économique de notre région.** Ce sont elles qui ont été principalement impactées par les crises et regroupent la grande majorité des emplois. Il nous semble ainsi pertinent d'ajouter un axe sur la croissance des TPE/PME et sur les liens entre les grands acteurs économiques et les petites entreprises, notamment avec des sujets comme **la relocalisation de la sous-traitance**, évoquée par ailleurs, ou encore la mise en relation entre sous-traitants d'Auvergne-Rhône-Alpes avec les grands donneurs d'ordres nationaux et internationaux. Le secteur de l'économie sociale et solidaire pourrait également être à prendre en compte dans cet axe.

- c) **Sur le partenariat avec les collectivités infrarégionales**, les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes soulignent également **la qualité du partenariat qui existe dans les territoires et qui permet aux CCI de formaliser avec les EPCI, voire les départements et les communes**, des politiques de soutien et d'accompagnement pour l'économie de proximité, l'aménagement des zones d'activité et le soutien aux PME/TPE.

Cependant, certains programmes nationaux comportent des procédures parfois trop lourdes, faisant intervenir beaucoup d'acteurs différents, ce qui n'en facilite pas la lisibilité et entraîne des délais de mise en œuvre qui découragent les initiatives, notamment dans le secteur du commerce ou du tourisme.

La présence des CCI au sein des comités de pilotage est souvent un gage du bon lien auprès de l'écosystème local mais le rôle des Chambres est plus facilitant si **elles ont une mission d'opérateur**. Ainsi, le réseau des CCI remercie la Région qui joue un rôle de pédagogie et de facilitation en mettant en avant l'offre de services de Chambres auprès des collectivités.







Si l'accompagnement à la création d'entreprise relève de la dynamique territoriale, il n'en demeure pas moins qu'avec 7 000 entreprises accompagnées par an au plan régional, le réseau des CCI est de loin le premier réseau d'accompagnement de la création d'entreprises et joue souvent un rôle d'animateur auprès des autres acteurs du territoire. **Auvergne-Rhône-Alpes doit rester une terre**

d'entrepreneurs et le dispositif « je lance mon projet » doit maintenir une ambition quantitative significative.

De manière transversale, **les CCI alertent sur les conséquences d'une forte diminution du taux d'intervention des fonds structurels européens** (surtout en Rhône Alpes et, à un degré moindre, en Auvergne). Il est ainsi important que de nouveaux produits d'accompagnement puissent étoffer l'ensemble des programmes en faveur de l'entrepreneuriat mais aussi de la compétitivité des entreprises. Cela apparaît particulièrement nécessaire dans un contexte où les chocs conjoncturels successifs contemporains risquent de « challenger » fortement nombre d'entreprises.

Enfin, le réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes se félicite de la mise en place **d'une politique touristique intégrée, au regard de sa volumétrie et de l'acuité de ses enjeux**. Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes soulignent la qualité du partenariat qui existe avec Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, qui a été également un vecteur fort de promotion du plan Montagne. La CCI de région se réjouit du projet de la vallée de la gastronomie, initié par le Président WAUQUIEZ, et souhaite également être associée aux travaux initiés par Fabrice PANNEKOUCKE, Président **d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme**.

Annexe

Orientations stratégiques	Positionnement des CCI
Relocaliser la production des biens et services stratégiques en misant sur l'industrie	
Orienter et former vers les métiers qui recrutent et les métiers de demain	
Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région des ingénieurs et améliorer l'attractivité des formations scientifiques	
Accroître le partenariat public/privé dans le domaine de la recherche et de l'innovation	
Renforcer l'ancrage territorial des sites d'enseignement supérieur	
Jouer collectif : développer l'attractivité de l'ensemble des territoires de la région et chasser en meute pour gagner des marchés en France et à l'international	
Répondre aux deux grands défis de demain : accélérer la digitalisation et la décarbonation des entreprises	